

Convocation du conseil communal

Le collège des bourgmestre et échevins prie les membres du conseil communal, en vertu de l'article 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, d'assister à une réunion du conseil communal, qui aura lieu à la mairie, **sise 18, rue Principale**, à Sandweiler, **jeudi, le 30 octobre 2025 à 18h00**.

ORDRE DU JOUR

Séance non publique

1. Nomination définitive d'un fonctionnaire communal pour le poste de l'agent municipal

Séance publique

2. Informations du collège des bourgmestre et échevins
3. Office social "Ieweschte Syrdall" – Présentation du budget 2026, des activités et des services par la présidente Madame Guenther-Marx
4. Budget rectifié 2025 et budget initial 2026 de l'Office social « Ieweschte Syrdall »
5. Don 2025/06 – Office social « Ieweschte Syrdall »
6. Décision de principe du conseil communal relative à une disposition du compromis de vente pour la parcelle 405/5626
7. Règlement de circulation temporaire concernant la rue Schaedhaff et la rue d'Itzig à Sandweiler
8. Projet de morcellement pour les parcelles cadastrales n°384/4516 au lieu-dit "Rue du Cimetière" respectivement n°383/4170 au lieu-dit "Beim Birlerpfad" à Sandweiler
9. Projet de morcellement pour la parcelle cadastrale n°426/5938 au lieu-dit "Rue Hiel" à Sandweiler
10. Projet de morcellement concernant les parcelles cadastrales n°685/2818 et 685/2815, section B de Fermes, au lieu-dit "Cité de l'Aéroport" à Findel
11. Compromis de vente concernant la parcelle 524/3977 à Sandweiler
12. Contrat de concession pour le cimetière à Sandweiler
13. Subventions pour les associations locales et non locales pour l'année 2024
14. Deux droits de préemption – Confirmation des décisions prises par le collège des bourgmestre et échevins
15. Ordonnance de paiement d'urgence du collège des bourgmestre et échevins relative à l'article 4/242/221311/25002 – Approbation et vote d'un crédit supplémentaire
16. Questions des conseillers communaux

Les documents y afférents sont à la disposition des conseillers communaux à la réception communale.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

**Le bourgmestre,
Claude Mousel**



Le secrétaire communal,

